



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

RB

P.V. AEDCI 67

**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la  
Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 22 septembre 2016**

Ordre du jour :

Entretien avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes en vue du Conseil informel des Ministres du Commerce extérieur le 23 septembre 2016 à Bratislava (TTIP et CETA) et échange de vues sur la situation politique internationale

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, remplaçant de Mme Dall'Agnol, M. Yves Cruchten, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes, M. Claude Wiseler

M. Marc Baum, M. Marcel Oberweis, M. David Wagner, observateurs

M. Charles Goerens, membre du Parlement européen

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères et européennes

Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusé : Mme Claudia Dall'Agnol

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

**Entretien avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes en vue du Conseil informel des Ministres du Commerce extérieur le 23 septembre 2016 à Bratislava (TTIP et CETA) et échange de vues sur la situation politique internationale**

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes propose d'organiser une

réunion de la commission le samedi 24 septembre 2016 pour faire le point sur les conclusions de la réunion informelle des Ministres du Commerce extérieur du 23 septembre à Bratislava, sous condition que le dossier CETA y avance. Il informe ensuite sur l'état actuel du dossier CETA.

Des discussions intensives sur l'accord CETA se tiennent actuellement dans les Etats membres. Il est prévu de négocier un protocole additionnel qui juridiquement, aura la même valeur que l'accord CETA en soi. Le protocole devra clarifier les intentions et interpréter certains points, sans que le texte de l'accord soit modifié. Le texte du protocole ne sera pas encore présenté lors de la réunion informelle qui servira plutôt d'échange de vues. La signature de l'accord CETA est prévue pour le 28 octobre 2016. Le 18 octobre 2016 aura lieu un Conseil des Ministres du Commerce international à Luxembourg, au cours duquel une déclaration interprétative devrait être adoptée.

Le Ministre rappelle qu'il n'y aura pas de privatisations résultant de l'accord CETA, et que les services publics ne sont pas concernés. L'instrument de règlement des différends (ICS) n'entre en vigueur que pour les cas où des investisseurs sont discriminés par rapport à leur nationalité ou dans le cadre d'une concurrence déloyale. Le règlement de différends comprend une deuxième instance et les délibérations sont publiques. Cet instrument pourra servir de modèle pour des futurs accords. Par ailleurs, le Canada a ratifié ou ratifiera bientôt les principales conventions de l'Organisation internationale du Travail. Un Comité sera créé pour faire le suivi des mesures prévues par l'accord CETA. Ce Comité pourra faire des propositions de redressement, le travail législatif étant et restant dans la compétence des parlements. Le système social canadien est au même niveau que ceux des Etats membres de l'Union européenne. Le principe de précaution existe au Canada, et aucun produit non autorisé en Union européenne ne pourra accéder au marché européen. Seules les entreprises installées au Canada et y disposant d'une réelle activité commerciale entrent dans le champ d'action de l'accord CETA. Le Canada ouvrira ses marchés publics au niveau régional et local.

Le Gouvernement luxembourgeois respectera la motion votée par la Chambre des Députés. L'aspect juridique de l'ICS a été analysé par le service juridique du Parlement européen qui a émis un avis positif, retenant que l'ICS n'est pas en contradiction avec les dispositions du Traité. L'ICS ne sera pas compétent pour se prononcer sur les législations européennes, mais pourra uniquement délibérer sur la question de savoir si les dispositions de l'accord CETA ont été appliquées correctement ou non. Les taxes douanières se trouvent déjà à un niveau assez bas, de sorte que l'argument principal de conclure l'accord CETA est de créer un cadre pour le libre-échange.

Si les discussions au Conseil informel aboutissent dans le sens de pouvoir prendre une décision de signature le 18 octobre 2016, le texte du protocole additionnel serait finalisé au plus vite. Le Parlement européen devra prendre un vote positif sur l'accord CETA pour mettre en vigueur les parties entrant dans la compétence de l'Union européenne. Les parlements nationaux votent ensuite sur l'ensemble de l'accord CETA. Les parties entrant dans la compétence nationale devront être ratifiées par tous les parlements nationaux pour pouvoir entrer en vigueur, dont l'instrument ICS.

Quant à l'accord TTIP, douze Etats membres souhaitent aller de l'avant. La position du gouvernement du Luxembourg est plus nuancée.

## Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion.

Le représentant de la sensibilité politique ADR souligne qu'il doit d'abord être assuré que la Chambre des Députés se prononce sur l'intégralité de l'accord CETA et sur d'éventuelles protocoles additionnels, avant de passer à la discussion sur le fond de l'accord. Le représentant de la sensibilité politique demande à ce que le texte du protocole additionnel soit transmis aux membres de la commission pour qu'elle puisse en discuter. Il met en doute l'opportunité de signer l'accord CETA dans les délais présentés.

En guise de réponse, le Ministre fait savoir que les négociations avec le Canada avaient débuté en 2011 et se sont conclues, en principe, en 2015. Ce n'est que par l'accord du nouveau Premier Ministre canadien, en mars 2016, réitérant les négociations sur l'ICS que des avancées ont pu être faites en ce qui concerne l'instrument de règlement de différends. S'y ajoutera la possibilité de conclure un protocole juridique additionnel.

Le membre du Parlement européen présent souligne que l'accord CETA est un modèle de transparence, répondant aux soucis exprimés par la société civile, et que l'instrument ICS tient compte de toutes les critiques envers l'ISDS.

## Echange de vues sur la situation politique internationale

Le Ministre informe sur la Syrie et l'Ukraine. Les négociations sur un cessez-le-feu en Syrie avaient donné lieu à l'optimisme, mais les Ministres des Affaires étrangères russe et américain ont été très prudents. Selon le Ministre, la récente attaque contre un convoi humanitaire est clairement un crime de guerre. 200.000 personnes civiles vivent encore à Alep et n'ont aucune possibilité de se ravitailler. Les pourparlers sur un cessez-le-feu continuent.

Quant à l'Ukraine, la tenue d'élections dans la région du Donbass est une condition pour arriver à un déblocage de la situation. Or, les différentes parties ne sont pas encore prêtes à s'accorder sur cette mesure.

Le Ministre explique ensuite le contexte de ses propos sur la Hongrie exprimés lors d'une interview avec un journaliste allemand. Il souligne que dans une ambiance de renationalisation européenne, il faut mettre en garde les gouvernements qui violent les valeurs européennes. Le représentant de la sensibilité politique ADR donne à considérer que le différend avec la Hongrie se base sur une décision du Conseil JAI prise à majorité qualifiée et qui serait contraire aux Traités. Le Ministre répond que la Cour de Justice de l'Union européenne tranchera sur cette question. Il constate que la méthode communautaire est mise en question.

Un membre du groupe politique CSV réitère la demande d'inviter le Ministre d'Etat, ensemble avec le Ministre des Affaires étrangères et européennes, à un échange de vues sur Israël et les territoires palestiniens. Le représentant de la sensibilité politique « déi lénk » demande à ce que les réunions de la commission soient organisées de façon permettant de disposer d'assez de temps pour discuter sur les différents sujets présentés.

Luxembourg, le 2 novembre 2016

La Secrétaire-administratrice,  
Rita Brors

Le Président,  
Marc Angel